**M. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo**
Président de la République
Secrétariat du Cabinet du Chef de l’État
Palais de la Nation, Avenue roi Baudouin
Kinshasa – Gombe, BP 201 Kin 1
RÉPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

**[Partie à remplir par l’expéditeur]**

**Nom :**

**Prénom :**

**Objet : Appel à la libération immédiate et sans conditions du journaliste Stanis Bujakera Tshiamala**

Monsieur le Président de la République,

À la suite d’informations reçues de l’ACAT-France, je tiens à vous exprimer mes plus vives inquiétudes concernant la détention arbitraire du journaliste congolais **Stanis Bujakera Tshiamala**,arrêté arbitrairement le 8 septembre 2023.

Stanis Bujakera Tshiamala croupit dans une cellule de la prison de Makala à Kinshasa. Il est accusé de *« propagation de faux bruits, diffusion de fausses informations, falsification et usage de faux »* car soupçonné d’avoir fabriqué et diffusé une note confidentielle de l’Agence nationale de renseignement congolaise (ANR) qui a servi de base à un article de *Jeune Afrique*, publié le 31 août 2023.

La procédure judiciaire intentée contre lui est émaillée de nombreuses irrégularités. Jusqu’à ce jour, aucune preuve n’a été apportée par la justice pouvant justifier les accusations portées contre lui. Au contraire plusieurs enquêtes menées par la société civile, notamment [Reporters sans frontières (RSF)](https://rsf.org/fr/enqu%C3%AAte-rsf-affaire-stanis-bujakera-en-rdc-le-journaliste-n-est-pas-l-auteur-de-la-note-pour) et [le consortium Congo Hold-Up, en collaboration avec Jeune Afrique](https://www.jeuneafrique.com/1508426/politique/pourquoi-le-dossier-daccusation-contre-stanis-bujakera-tshiamala-ne-tient-pas/), démontrent, preuves à l’appui, que Stanis Bujakera Tshiamala n’est ni l’auteur ni le premier diffuseur de la note confidentielle des services de renseignements, qui n’est pas un faux document.

Le dossier judiciaire à l’encontre du journaliste congolais est de facto vide et les seules dépositions qui constituent ce dossier sont celles de Stanis Bujakera Tshiamala. Pourtant, le parquet continue à maintenir ce journaliste en détention. La justice a, jusqu’à ce jour, rejeté toutes les demandes de libération sous caution du journaliste. Cette affaire met en lumière la répression croissante à l'encontre des médias en RDC.

Face à cet acharnement judiciaire illégitime, j’appelle les autorités congolaises à disculper sans tarder Stanis Bujakera Tshiamala des charges rentenues à son encontre et à le libérer immédiatement et sans conditions.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l’expression de ma haute considération.

**Copie conforme envoyée à :**

**M. Émile Ngoy Kasongo**, Ambassadeur de la RDC, 32 Cours Albert 1er, 75008 Paris